

# **COMPTE-RENDU DU** **CONSEIL SYNDICAL DU SIVM DE LONGUENEE**

## ***SEANCE DU 20 OCTOBRE 2010***

L'an deux mille dix, le vingt du mois d'octobre à 20 heures 30, les membres du Syndicat intercommunal à Vocations Multiples de LONGUENEE se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au siège du S.I.V.M. de Longuenée, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Annick BELET, Présidente.

Etaient présents : Messieurs HEBE, MAUGEAIS, BERTHELOT, GEMAIN, FOUQUET, THUAU, RETAILLEAU, MULET-MARQUIS, BARREAU.

Absent excusé : Monsieur GASCOIN qui a donné pouvoir à Monsieur BARREAU  
Monsieur PALIE

Monsieur DUPONT et Madame HAMELINE – SIVM de Longuenée

### **I) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE**

Le compte-rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> septembre 2010 est approuvé à l'unanimité

### **II) – ESPACE LONGUENEE**

#### **Bilan de l'inauguration**

##### *Samedi 25 septembre*

Accueil de Mme La Présidente, à 11 heures, des personnalités (M. Le Préfet de Maine-et-Loire, M. Le Président du Conseil Régional, M. Le Vice-Président du Conseil Général, M. Le Sénateur, Vice-Président d'Angers Loire Métropole, M. Le Député et M. Le Conseiller Général).

Après avoir coupé le traditionnel ruban, Mme La Présidente a invité les personnalités et tous les invités à découvrir les différentes salles avant de se retrouver dans la salle culturelle où furent prononcés les discours.

Tous les intervenants ont souligné la qualité de cette construction et félicité les initiateurs de cette réalisation.

La partie officielle s'est prolongée par un vin d'honneur servi à plus de 200 convives.

L'après-midi, à partir de 14 heures, sous la responsabilité de La Rue du Milieu, les nombreuses associations locales des 3 communes ont présenté et animé des activités devant un public venu très nombreux. (Le parking n'était pas suffisant pour recevoir toutes les voitures).

Les visiteurs ont beaucoup apprécié ce nouvel espace et ont pu se rendre compte de la diversité et du dynamisme de nos associations. Beaucoup de réactions positives de la part de ces visiteurs qui se sont appropriés ces nouveaux lieux.

La soirée s'est achevée par un spectacle gratuit suivi et apprécié par plus de 500 personnes. Les places ont été prises d'assaut très rapidement et certaines personnes n'ont pas pu en obtenir.

##### *Dimanche 26 septembre*

Le matin, les randonneurs, les coureurs à pied, les cyclistes et les vététistes des 3 communes se sont retrouvés pour effectuer plusieurs parcours proposés.

A la fin de la matinée, tous ces sportifs ont été accueillis par Mme La Présidente à l'Espace Longuenée qui les a remerciés de leur participation. Un verre de l'amitié fût servi et plus de 200 personnes ont participé. Il a été évoqué la possibilité de reconduire ce genre d'opération une ou deux fois par an. Cela permet aux sportifs de La Meignanne, de La Membrolle-sur-Longuenée et du Plessis-Macé de mieux se connaître et de participer ensemble à des activités communes.

L'après-midi d'autres animations, toujours proposées par des associations locales, ont eu lieu dans les différentes salles, dans le hall et sur la terrasse. Un public important s'est également déplacé.

On peut affirmer que ce week-end fût un succès tant par les activités proposées que par les nombreux promeneurs qui se sont déplacés et qui ont découvert ce nouvel équipement.

Un grand merci à tous ceux et toutes celles qui ont permis que ce week-end fût une réussite.

### **Création d'une commission culturelle**

Le 25 novembre 2009, le Conseil Syndical a validé la création d'un groupe de travail permanent pour le sport composé de 3 personnes. Il s'est réuni plusieurs fois.

En ce qui concerne la « culture et les loisirs », il avait été mis en place depuis le 11 mars 2009, 3 groupes : pour l'inauguration, le lancement du cinéma, et le troisième pour les spectacles.

Les membres du bureau proposent d'utiliser les termes de commission sport et commission culturelle, composées chacune de 3 personnes désignées par les communes dont un élu concernées par le sport et la culture, et un élu du SIVM.

Il va falloir réfléchir sur les rôles et les moyens qui seront donnés à cette commission culturelle (suivi des associations, suivi du culturel...) en prenant garde de ne pas dépouiller les communes face à leurs propres associations.

Philippe THUAU demande si le versement des subventions aux associations intercommunales fait partie des compétences du SIVM ? Cette question sera posée à Monsieur Le Percepteur.

Le Conseil décide la création d'une commission culturelle composée de 3 personnes (dont un élu) désignées lors d'un prochain conseil municipal.

### **Emprunt BFT**

Après consultation des membres du Conseil, par courrier du 14 septembre, il a été décidé de passer une partie de l'emprunt à taux fixe, soit 3 000 000 d'euros, et l'autre à taux variable, soit 2 100 000 d'euros, après remboursement du million d'euros définitif.

Il est précisé que la partie à taux variable, peut, à tout moment, être passée en taux fixe.

Il est remis les tableaux de la BFT ainsi que la participation des communes au remboursement de l'emprunt.

### **Point sur les associations intercommunales**

Depuis l'ouverture de l'Espace Longuenée, les sportifs apprécient les 2 salles de sports et le badminton a commencé la saison avec 70 licenciés, Aktizen avec une vingtaine d'adhérents.

Le Celtic Country fonctionne pour son 2<sup>e</sup> groupe avec 21 personnes dans le hall. Ce lieu n'est pas assez grand et compte-tenu des chaussures utilisées, les danseurs ne peuvent être dans les salles de sports, une solution adaptée reste à trouver.

Vu par l'association, l'espace entre les baies vitrées et la cloison séparative, serait suffisant.

Du point de vue des élus, si cet espace est accordé à Celtic Country, il peut être demandé par d'autres associations.

Monsieur BARREAU pense que le problème de disponibilité de la salle Gaboriau doit être revu à La Membrolle puisque c'est une association de cette commune. Messieurs Les Maires de La Meignanne

et du Plessis-Macé proposent de voir respectivement dans leur commune s'il n'y a pas moyen de proposer un créneau dans les salles communales.

En attendant de trouver une solution, le 2<sup>e</sup> groupe de Country est autorisé à utiliser le hall le mercredi soir.

Longuenée Ciné a connu le succès avec 270 personnes à la projection du premier film.

Musique sur Longuenée concerne l'éveil musical des 3 à 9 ans. Les statuts ont été revus et envoyés à la Préfecture. 17 enfants sont inscrits aux séances d'éveil qui se déroulent dans la salle de réunion à l'Espace Longuenée.

Pour les prochaines associations intercommunales, les statuts devront être soumis à Madame La Présidente avant de les envoyer à la Préfecture.

Philippe THUAU propose qu'un relais à propos de ces nouvelles associations intercommunales, soit fait dans les bulletins municipaux.

### **Demande de subvention**

L'Association Akti'zen Animation a adressé un courrier concernant une demande de subvention en indiquant les frais engagés pour créer cette association.

Les membres du bureau proposent d'attribuer, comme pour les autres associations intercommunales, la somme de 250.00 euros.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE le versement de la somme de 250.00 € à l'association Akti'zen Animation.

L'Association Musique sur Longuenée a adressé un courrier demandant une subvention pour aider à gérer leur budget.

Le Conseil Syndical décide le versement de la somme de 250.00 € à l'association Musique sur Longuenée.

Chaque année, il faudra demander le budget prévisionnel à chacune des associations intercommunales afin de décider de la subvention à verser.

Eric FOUQUET propose qu'une harmonie doit exister à propos des subventions versées aux associations dans chaque commune. Une proposition aux 3 maires est faite dans ce sens.

### **Tarif de location**

Le personnel du SIVM, les employés communaux de La Meignanne, La Membrolle et du Plessis-Macé travaillent sur le site ou en lien avec l'Espace Longuenée, sans habiter sur le territoire.

Le Conseil Syndical décide d'appliquer le tarif « particulier commune » lors d'une réservation de salle.

Des entreprises ou des associations demandent la présence d'un technicien lors de leurs manifestations.

Le Conseil Syndical fixe le coût horaire à 50.00 €, somme non assujettie à la TVA.

### **Achat de matériels**

Il est obligatoire, lors de spectacles dans la salle de loisirs de l'Espace Longuenée, de relier les chaises les unes aux autres. Aussi, il est nécessaire d'acheter des séparations de chaises.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide l'achat de 300 séparations de chaises pour un coût total de 2 332.20 € TTC.

Lorsque les créneaux horaires des associations qui occupent les salles sont modifiés, la programmation des cylindres doit se faire à partir de l'ordinateur fixe du secrétariat sur lequel est installé le logiciel de programmation. Il faut donc démonter les cylindres pour les reprogrammer au

SIVM. D'où la nécessité d'acquérir un ordinateur portable sur lequel toute la programmation des badges se fera. Un devis a été présenté par Ambiance Informatique, pour un montant de 1174.00 € TTC.

Le montant est jugé assez onéreux par les élus, ils souhaitent qu'un autre devis soit demandé.

### **Demande réservation de salle**

Le Celtic Country Club souhaite organiser un bal de danse Country le 12 février 2011. L'entrée payante est fixée à 10.00 € avec un plateau repas et l'association demande un accès au local traiteur. Comment doit-on considérer cette association : culturelle ou non ?

D'une part, la délibération fixant les tarifs de location prévoit un coût pour les associations à vocations culturelles dont les spectacles sont en lien avec les activités qui leurs sont propres, d'autre part Le Celtic Country Club a été inscrite dans le répertoire des associations, en qualité d'activité culturelle.

Le Celtic Country bénéficiera donc des tarifs d'une association à vocation culturelle. L'espace traiteur lui sera facturé.

Madame La Présidente pose la question d'un intermittent du spectacle qui souhaiterait louer l'Espace Longuenée. Quel tarif lui appliquer ? A l'unanimité, les élus décident que le tarif entreprise s'appliquerait puisque ce serait dans le cadre d'une activité professionnelle.

### **Convention bâtiment de la Ville**

Le Conseil Municipal de La Membrolle-sur-Longuenée, lors de sa séance du 2 juillet 2010, a décidé de proposer au SIVM, la signature d'une nouvelle convention pour la mise à disposition du local de La Ville, et demande un loyer annuel de 500.00 €, indexé sur l'évolution de l'indice INSEE de la construction au 1<sup>er</sup> avril de chaque année.

A la demande de certains élus lors du précédent Conseil Syndical, un projet de convention est remis à chacun des élus.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE de passer cette convention avec la Commune de La Membrolle-sur-Longuenée pour la mise à disposition du local de La Ville,

CHARGE Madame La Présidente de la signature de la présente convention.

### **Questions diverses**

#### **1) Personnel**

● Madame La Présidente donne lecture d'un courrier d'un agent demandant un détachement dans la fonction publique d'Etat au 1<sup>er</sup> mars 2010.

● Les élus sont informés du remplacement d'un agent, pour lequel il a été demandé une non titularisation et dont le contrat en qualité de stagiaire prend fin au 31 octobre 2010.

#### **● Compte-rendu de la commission technique**

Le compte-rendu de la commission technique est remis à chaque élu.

Suite à la réunion du 12 octobre 2010, le Conseil Syndical décide :

Pour 2011 du broyage des végétaux de taille par l'entreprise GENDRON, pour un coût de 300.00 € hors taxes l'heure

En ce qui concerne le balayage, une nouvelle consultation va être lancée, la commune de La Meignanne propose de passer les circuits bi-hebdomaires à toutes les 3 semaines à condition que les 2 autres communes soient d'accord.

Quant à l'éclairage public, il sera arrêté du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2011.

● Ouverture d'une ligne de trésorerie

La Caisse d'Epargne ainsi que le Crédit Agricole ont été contactés afin de proposer leurs conditions pour la mise en place d'une ligne de trésorerie de 30 000 euros au 1<sup>er</sup> novembre 2010.

Les 2 propositions sont remises aux membres du Conseil Syndical.

Le Conseil Syndical décide de retenir la proposition du Crédit Agricole.

**2) Scén'au fil**

Un agent du SIVM a participé à la réunion du 5 octobre organisée par le Pays Loire Angers sur les territoires de programmation de Scén'au fil, pour la période de janvier à août 2011 (un document est remis à chacun).

Etant donné que le SIVM a déjà passé une convention avec la Rue du Milieu pour la saison 2011 d'une part, et qu'elle ne possède pas de personnel professionnel dans la programmation de spectacles, le syndicat ne donne pas suite à Scén'au fil dans l'immédiat.

**3) Résultat de l'audience devant le tribunal des Baux Ruraux le 14 octobre 2010**

La décision sera rendue le 14 décembre prochain

**Réunion du Conseil Syndical:**

La prochaine réunion de Conseil aura lieu le mercredi 15 décembre 2010 à 20 h 30.

**Date des vœux**

La cérémonie des vœux aura lieu le mercredi 26 janvier 2011 à 18 heures avec le personnel du SIVM, suivie d'un conseil syndical à 19 heures.